



**Le recteur de la région académique Ile-de-France,
Chancelier des universités**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article R-822-12 ;
- Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu l'arrêté du 17 novembre 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France portant sur la liste électorale rectificative ;
- Vu l'arrêté du 19 novembre 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France portant sur les listes de candidats valides et les membres du bureau de vote pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles (CROUS) ;
- Vu l'arrêté rectificatif du 24 novembre 2021 du recteur de la région académique Ile-de-France sur la composition de la commission électorale ;
- Vu la circulaire du 31 août 2021 portant sur les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu le procès-verbal des élections au conseil d'administration du CROUS de Versailles du vendredi 10 décembre 2021 ;
- Après avis de la commission électorale du lundi 13 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 : Les résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Versailles sont les suivants :

	Nombre d'étudiants inscrits sur la liste	Nombre de Votants	Suffrages exprimés	Taux de participation
--	--	-------------------	--------------------	-----------------------

	électorale			
CROUS de Versailles	153902	4662	4516	3,02%

Listes présentées pour le CROUS de Versailles	Nom des étudiants élus (titulaire et suppléants)	Nombre de voix	Pourcentage des suffrages exprimés obtenus par liste	Nombre de sièges par liste
UNEF le syndicat étudiant, en bande organisée contre la précarité, pour une allocation d'autonomie et des CROUS égalitaires et écologiques !	Elus titulaires : - OUELHADJ Imane - SIMON Lucas Elus suppléants : - SIDIBE Mariétou - KASMI Ismail	1285	28,45%	2
Bouge Ton CROUS avec tes associations étudiantes	Elus titulaires : - ZANDVLIET Lea - DUVAL Thibault Elus suppléants : - MAILLE Gwendoline - VEZINAT Aymeric	1170	25,91 %	2
Union contre la précarité étudiante, pour un CROUS écolo et solidaire	Elus titulaires : - MOINGT Maissane - CONTE Lucien Elus suppléants : - SAMBE Kéwé - LUCIANI-GALAIS	977	21,63%	2
UNI : étudiez, on s'occupe du CROUS !	Elu titulaire : PAUTE Stanislas Elu suppléant : GERBIER Pauline	764	16,92%	1
Active ton CROUS avec EMF	-	320	7,09%	0

Article 2 : le secrétaire général adjoint enseignement supérieur recherche innovation du rectorat de la région académique d'Ile-de-France et la directrice générale du CROUS de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 13 décembre 2021


Christophe KERRERO

Le présent arrêté est publié sur le site du Crous : <https://www.crous-versailles.fr>